

# **COMMUNE de RAMMERSMATT**

## **Compte - rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2005**

Sur convocation légale du **14 avril 2005**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le **20 avril 2005** à 20 heures sous la présidence de M. GRUNEWALD René.

Etaient présents : Messieurs KIPFER Denis, JENN Maurice, Madame GRIESBACH Sylvie, Messieurs TSCHANN Frédéric, BERNARDINI Bernard  
Mesdames BERNHARDT Alice, DETRAIT Corinne, KUENTZ Lucienne  
et PABST Patricia.

### **Ordre du Jour**

- 1) P.V. dernière séance
- 2) Arrêté du P. L. U.
- 3) Décisions Modificatives Budget 2005,
- 4) Location HOCHBURG,
- 5) Divers.

### **1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 MARS 2005**

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2005 dont un extrait a été transmis à chaque membre, est approuvé et signé.

### **2) ARRETE DU P. L. U.**

Le Maire rappelle que la décision d'élaborer un P. L. U. a été entériné par la délibération du 04 octobre 2001 et énumère les différentes étapes déjà accomplies :

Etude Préalable (socio-économique & environnement)

Débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ( 28 janvier 2004),

Formalisation des orientations générales du projet d'aménagement et développement durable, réunion publique le 03 novembre 2004 ; mise à disposition en mairie du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** et d'un cahier de doléances.

Le Maire, avant le vote demande s'il y a des observations. Quelques détails sont discutés.

La modification de l'article 7.2 du règlement de la zone UC est voté à l'unanimité.

Le P. L. U. est voté à

6 (six) voies pour,  
4 (quatre) abstentions Mesdames Alice BERNHARDT, Sylvie GRIESBACH, Patricia PABST,  
Monsieur Bernard BERNARDINI.

### **3) DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET 2005**

M. Le trésorier nous a fait parvenir ses observations concernant le document budgétaire 2005. Il apparaît que le résultat d'investissement de 2004 n'a pas été repris. Il est donc nécessaire de reprendre ces écritures d'un montant de 40 611.98 euros.

Afin d'équilibrer le budget, le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les prévisions budgétaires ainsi :

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

##### **RECETTES :**

001	Excédent d'investissement	+ 40 611.98
1641	Emprunt en euros :	- 19 697.00
021	Virement de la section de fonctionnement :	- 14 914.98

##### **DEPENSES :**

020	Dépenses imprévues d'investissements :	+ 6 000.00
-----	----------------------------------------	------------

**Le budget section investissement est équilibré à 256 774.00.**

#### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

##### **DEPENSES :**

6061	Combustible	+ 100.00
60622	Carburant	+ 200.00
60633	Fourniture de voirie	+ 300.00
6064	Fourniture administrative	+ 200.00
61523	Entretien, Réparation de voie & réseaux	+ 5 500.00
61558	Entretien, réparation autres biens mobiliers	+ 1 000.00
6156	Maintenance	+ 800.00
626	Frais postaux et de télécommunication	+ 300.00
6554	Contribution organisme de regroupement	+ 850.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	+ 5 664.98
023	Virement à la section d'investissement	- 14 914.98

**Le budget section fonctionnement est équilibré à 158 652.00.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les décisions Modificatives du Budget Primitif de 2005 ainsi présenté.

### **4) LOCATION DU HOCHBURG**

Le maire rappelle au conseil que monsieur SOURDRIL loue le HOCHBURG depuis avril 2003, et qu'à l'heure actuelle aucun travaux de débroussaillage n'a été entrepris. M. SOURDRIL, s'est rendu compte que la surface totale du HOCHBURG est trop importante pour lui seul, et demande au Conseil Municipal :

de séparer le HOCHBURG en deux parties géographiques : haute (au-dessus du chemin menant au KACHELBACH) et basse (en dessous de ce même chemin).

de lui louer la partie « haute » et de louer la partie « basse » à une personne qu'il nous présente : M. GINOT jeune agriculteur qui débute son activité.

De souscrire un contrat d'amélioration pastorale : c'est la commune qui nettoie le terrain et sera subventionnée à 80 % du montant des travaux.

Après délibération le Conseil Municipal autorise monsieur SOURDRIL à sous-louer à M. GINOT) jusqu'à la date anniversaire du bail soit 31 mars 2006, Pour la suite, il est envisagé, en fonction de la réglementation, de résilier le contrat de bail avec monsieur SOURDRIL, et de prendre deux locataires.

En ce qui concerne l'amélioration pastorale, le conseil municipal émet des réticences, en effet, il faut prendre en charge financièrement et à 100% le nettoyage de la parcelle, le versement de la subvention est très long et il n'y a pas forcément un suivi du travail du locataire de près par les différents partenaires.

Le 2<sup>ème</sup> adjoint qui est lui-même exploitant agricole évoque son cas : il a souscrit un contrat territorial d'exploitation dans le cadre du programme de « gestion des espaces ouverts en montagne vosgienne Haute-Rhinoise » et reçoit une indemnité évaluée d'après le travail effectué.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la sous-location SOURDRIL / GINOT jusqu'au 31 mars 2006 et décide de faire un courrier à monsieur SOURDRIL pour clarifier, officialiser la situation et motiver leurs décisions.

## **5) DIVERS**

### **JUMELAGE**

Le Conseil Municipal charge mesdames P. PABST et L. KUENTZ de rechercher des « alsatiques », de relever les prix et références en vu du présent de bienvenue, à l'occasion des cérémonies de jumelage.

### **ANNIVERSAIRE Mme HOFFER (98 ans) 15 MAI**

Monsieur Maurice JENN (2<sup>ème</sup> adjoint) s'en occupe.

### **TRANSPORT SCOLAIRE**

Depuis de nombreuses années, la Commune participait pour moitié au montant des transports scolaire des plus de 16 ans pour Thann et Masevaux.

Le Conseil Municipal décide de reconduire cette action pour l'année scolaire 2004/2005, et charge le maire de faire les démarches nécessaires.

Pour l'année scolaire 2004/2005, les factures étant intégralement payées par les parents, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la moitié du montant sous forme de bon d'achat de fournitures scolaires et charge le Maire de faire les démarches nécessaires.

### **SALLE COMMUNALE**

Suite au déménagement de Frédéric TSCHANN, la gestion de la location (clef, inventaire,...) est confiée à Alice BERNHARDT.

### **PERMIS DE CONSTRUCTION DE SCEA DU SCHOENMATT**

Mme CHAMBAUD, gérante de la SCEA SCHOEMATT a déposé une demande de permis de construire de bâtiment d'exploitation agricole situé à la Traenke.

Le Conseil Municipal estime que c'est un « beau projet » qui n'appelle pas d'observations particulières au niveau de l'intégration paysagère.

IL semble cependant qu'aucunes fosses ne figurent sur le projet. Le permis est à l'instruction.

### **CIMETIERE**

Sur la demande d'un administré de la commune, le Conseil Municipal va réfléchir à l'aménagement éventuel d'un « jardin du souvenir » ou d'un columbarium. Le cimetière n'étant pas extensible et vu le peu d'emplacements libres, l'idée est à exploiter.

### **PARKING DE L'ÉGLISE**

Le parking va être nettoyé, et le Conseil Municipal va réfléchir à une réglementation à instaurer.

La séance est levée à 22 heures 15.